



## Interpellation de Mme FRAITEUR : La situation du parc du Wolvendael suite à la tempête du 9 juillet.

**Mme Fraiteur** rappelle que le 9 juillet dernier, des pluies diluviennes accompagnées de vents violents s'abattaient sur la commune et en particulier dans le bas d'Uccle.

Le parc de Wolvendael a été particulièrement touché et a subi ce jour-là d'importants dégâts, qui ont entraîné sa fermeture d'abord totale puis partielle.

Quelle est l'ampleur des dégâts ? Quelles mesures ont-elles été prises suite à ces événements ?

Combien d'arbres sont tombés en raison de la tempête ?

D'autres arbres ont-ils été abattus par mesure préventive ? Si c'est le cas, selon quels critères ?

Des arbres seront-ils replantés ? Si oui, lesquels et dans quelle zone ?

Qu'est-ce qui empêche aujourd'hui l'ouverture entière du parc ? Quand celui-ci sera-t-il totalement ouvert au public ?

Qu'en est-il de la plaine de jeux ? A-t-elle également subi des dommages le 9 juillet ? Quand sera-t-elle à nouveau accessible ?

Vu les dépenses importantes requises pour la mise en ordre du parc, la commune va-t-elle percevoir des subsides de la part de la Région ?

**Mme l'Echevine De Brouwer** rappelle que le parc de Wolvendael, n'est pas le seul espace vert de la commune, puisqu'il correspond à 18 hectares des 70 hectares d'espaces verts ucclois, et qu'une grande partie du territoire communal a été affectée par la tempête du 9 juillet dernier.

L'administration communale s'est donc trouvée dans l'obligation de prioriser ses interventions et s'est donc d'abord focalisée sur les lieux qui ne pouvaient être fermés au public, de manière à garantir aux citoyens la liberté de circulation en toute sécurité.

Il y a eu au total 151 interventions de la part des services communaux en lien avec la tempête. Le bas du parc de Wolvendael a pu être à nouveau accessible plus rapidement parce qu'il a subi moins de dégâts que l'allée des tilleuls située dans la partie haute.

Vu que le parc de Wolvendael, comportant 10.000 arbres, est un site classé, l'abattage d'un arbre mort nécessite théoriquement un permis d'urbanisme.

Il y a donc eu, dans un premier temps, des interventions en urgence et, par la suite, des interventions de sécurisation qui ont pu être possibles grâce à la demande de permis introduite.

La tempête a provoqué la chute de 48 arbres, et il a fallu en abattre une quinzaine d'autres en raison de leur instabilité. Puis, il a fallu procéder à une série d'élagages en urgence, ce qui porte à 75 le nombre total des interventions urgentes menées au parc de Wolvendael.

La collaboration étroite entre le service vert et la Commission des Monuments et Sites a permis une délivrance rapide du permis, destiné entre autres à régulariser les 75 interventions urgentes, déjà couvertes par un arrêté du Bourgmestre. La demande de permis introduite le 17 octobre a donné lieu à un accusé de réception complet le jour même et le 7 novembre, l'administration communale a été avisée par mail de l'octroi du permis.

Il faut en outre abattre 127 arbres supplémentaires et en élaguer 24, dont la majeure partie se trouve dans l'allée des tilleuls. Il y a eu un effet de « jeu de quilles », du fait que ces arbres ont sans doute été plantés trop près les uns des autres par rapport à leur envergure.

Cette partie-là du travail sera sous-traitée et le reste des interventions dans le parc qui sont couvertes par le permis est en train d'être réalisé par les quatre élagueurs du service vert.

Le Collège n'a pas encore pris de décision quant à la nature des arbres qui seront replantés. Cependant, la Commission des Monuments et Sites l'invite à procéder à une étude historique du parc et à proposer des essences dites « d'avenir », c.à.d. adaptées à l'évolution future du climat.

Mme l'Echevine De Brouwer indique toutefois que des zones de régénération naturelles seront développées, de manière à ce que les arbres soient directement adaptés au milieu où ils poussent

L'aire de jeux, dont les travaux ont été entamés le 17 septembre, devrait être accessible au printemps prochain.

La Région pourrait accorder des subsides pour l'élagage mais non pour les travaux sur l'aire de jeux

**Mme Fraiteur** est impressionnée par le nombre d'arbres abattus

Elle insiste sur la nécessité d'informer les Ucclais par une parution dans le Wolvendael

**Mme l'Echevine De Brouwer** répond que le Collège assure une communication régulière via les divers canaux (magazine Wolvendael, réseaux sociaux, site communal).

L'aire de jeux a été légèrement endommagée par la chute d'arbres, dont au moins l'un d'entre eux était un arbre « remarquable ». Mais le remplacement de cette aire de jeux vieillissante, pour laquelle un permis avait été obtenu, était de toute façon déjà prévu.